

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

**Bureau des installations classées, de l'utilité publique
et de l'environnement**

Section des installations classées

Communes de Mazingarbe, Vermelles et Noyelles-lès-Vermelles

Demande d'institution de servitude d'utilité publique

Société Retia et l'État

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution du Code de l'environnement et d'un arrêté du 1^{er} octobre 2025, une enquête publique est ouverte, pendant 35 jours consécutifs à partir du 22 octobre 2025 au 25 novembre 2025 inclus, sur la demande conjointe de la société Retia et de l'État venant aux droits et obligations de Charbonnages de France, d'une proposition d'instauration de servitudes d'utilité publique concernant l'utilisation des eaux souterraines sur les communes de Mazingarbe, Noyelles-lès-Vermelles et Vermelles.

Le public pourra prendre connaissance du dossier :

- sur support papier et numérique relatif à ce projet de servitudes, en mairies de Mazingarbe, Vermelles et Noyelles-lès-Vermelles aux heures habituelles d'ouverture des bureaux. Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, en préfecture du Pas-de-Calais – Section des installations classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras Cedex 9, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.
- sous format numérique à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> – Publications – Consultation du public – Servitudes d'utilité publique – Retia-Charbonnages de France.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de ce projet sont invitées soit à les consigner sur les registres ouverts, à cet effet, en mairies de Mazingarbe, Vermelles et Noyelles-lès-Vermelles, du 22 octobre 2025 au 25 novembre 2025 inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie de Mazingarbe, siège de l'enquête, sise 42 rue Alfred Lefebvre à Mazingarbe (62670) ou les formuler à Madame Anne Cliquennois, commissaire enquêtrice, qui sera présente :

- le mercredi 22 octobre 2025 de 09h à 12h en mairie de Mazingarbe
- le vendredi 31 octobre 2025 de 09h à 12h en mairie de Vermelles
- le jeudi 6 novembre 2025 de 14h à 17h en mairie de Mazingarbe
- le vendredi 21 novembre 2025 de 14h à 17h en mairie de Noyelles-lès-Vermelles
- le mardi 25 novembre 2025 de 14h à 17h en mairie de Mazingarbe

Les observations et propositions du public pourront également être formulées pendant la durée de l'enquête par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@pas-de-calais.gouv.fr.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, dans les mairies précitées et sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais.

Le projet de servitudes fixe les servitudes relatives aux restrictions d'usage concernant les eaux souterraines, les travaux, les piézomètres ainsi que les obligations d'information des occupants des parcelles ou des acquéreurs en cas de vente.

Les parcelles concernées sont les parcelles cadastrées (voir liste en Mairie, service urbanisme)